CHAMPION DE LUXEMBOURG DE BEAUTE. REGLES D'ATTRIBUTION.

Remarques préliminaires :

- 1. Le masculin générique s'applique au féminin de même que le singulier peut avoir un sens pluriel et vice-versa.
- 2. Définitions:
 - L.Ch.: Champion de Luxembourg de Beauté.
 - FCL : Fédération Cynologique Luxembourgeoise.
 - CACL: Certificat d'Aptitude au Champion de Luxembourg.
 - Centrale : membre de la FCL.
 - FCI: Fédération Cynologique Internationale.
 - Club : association canine membre d'une centrale ou affiliée à une centrale.

Le titre de L.Ch. sera attribué par la FCL, sur demande du propriétaire, au chien qui aura :

- a) obtenu **2 (deux) CACL** réalisés sur deux **expositions internationales** organisées par la FCL, sous 2 (deux) juges différents, reconnus par la FCl.
- b) obtenu 1 (un) CACL réalisé sur une exposition internationale organisée par la FCL et un 2º (deuxième) CACL réalisé sur une exposition nationale organisée soit par une centrale, soit par un club et sous 2 (deux) juges différents, reconnus par la FCl.
- c) obtenu **1 (un) CACL**, sur une **exposition internationale organisée par la FCL**, en "Classe Champion" (titres reconnus par la FCI et la FCL seulement).
- d) obtenu **3 (trois) CACL** sur des expositions **nationales** organisées soit par la FCL, soit par une centrale, soit par un club et ceci à partir du 1^{er} janvier 2018 et sous 3 (trois) juges différents, reconnus par la FCI.
 - L'un de ces 3 (trois) CACL doit être obtenu à une exposition organisée par la FCL ou par une centrale soit nationale, soit internationale.
 - Si un chien a obtenu **2 (deux) Réserves-CACL** dans le cadre d'**expositions spéciales de race** organisées soit par le club, soit par la centrale, il faut noter que ces 2 (deux) Réserves-CACL ont la valeur d'un **(1) CACL**.

Si le **CACL** est attribué à un chien porteur du titre de L.Ch **déjà homologué et attribué** le jour de l'exposition, le CACL pourra être transféré au chien ayant obtenu le **CACL-Réserve**.

Des CACL, mâles et femelles, sont attribués dans les classes suivantes: Champion - Travail - Intermédiaire et Ouverte.

La validité du CACL n'est pas limitée dans le temps.

Demande d'homologation du titre de Champion de Luxembourg :

L'intéressé s'adresse au secrétariat en vue de l'homologation du titre de L.Ch. par le formulaire prévu à cet effet. Sont jointes à cette demande une copie du pedigree, ainsi que la ou les copies de la ou des propositions en question.

Les frais de traitement de 35.00 Euro sont à verser en parallèle avec la demande sur le compte bancaire suivant :

BGL BNP Paribas:

IBAN LU69 0030 7513 9769 0000 BIC/SWIFT Code: BGLLLULL

La demande, moyennant le formulaire y prévu, est à envoyer à l'une des adresses suivantes :

fcldogoffice@gmail.com

ou

F.C.L. asbl B.P. 69 L-4901 Bascharage

Veuillez noter que les demandes d'homologation des titres de « Champion des Jeunes de Luxembourg de Beauté » et de « Champion des Vétérans de Luxembourg de Beauté » se font par le même formulaire que le titre L.Ch. contre paiement des frais de traitement de 20,00 Euro.